



Bâtiment à acquérir ou à déplacer  
 Infrastructure routière proposée

0      50      100 m

Transports Québec

PROLONGEMENT DE L'AUTOROUTE 73 JUSQU'À LA ROUTE 204 EST À SAINT-GEORGES

**FIGURE 6.4**  
**Localisation et identification des bâtiments à déplacer ou à acquérir pour l'aménagement d'une intersection à feux**

Date : Juillet 2006  
 Projet n° : Q101577

GENIVAR